

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 11 septembre 2023, à 17h30, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Jean-Marie Beaupré, directeur général par intérim et greffier adjoint, assiste également à cette séance.

Le greffier adjoint fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 8 septembre 2023 et dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

LECTURE FAITE

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Offre de services professionnels pour le support en chantier dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault – octroi du contrat;
3. Location de machinerie dans le cadre du projet de réfection des terrains de tennis – octroi des contrats;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

23-09-279

RÉSOLUTION

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

23-09-280

RÉSOLUTION

2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUPPORT EN CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4^E RUE ET DE LA RUE ARCHAMBAULT – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels du 7 septembre 2023 de la firme d'ingénierie FNX Innov inc. pour le support en chantier dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services du 7 septembre 2023 de la firme d'ingénierie FNX Innov inc. pour le support en chantier dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault, au montant de 74 468,00\$, taxes en sus, et autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 22-900-10-035.

Adoptée.

23-09-281

RÉSOLUTION

3. LOCATION DE MACHINERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS – OCTROI DES CONTRATS

CONSIDÉRANT que le *Règlement numéro 20-R-227 sur la gestion contractuelle* prévoit que tout contrat d'approvisionnement ou de construction ayant pour objet l'acquisition ou la mise en place de matériaux d'approvisionnement peut être conclu de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été soumise à trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du 5 septembre 2023 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROI les contrats suivants :

- Un (1) contrat pour la location de deux (2) camions douze roues à l'entreprise Excavation Michel Tessier inc. pour un montant de 37 800,00\$, taxes en sus;
- un (1) contrat pour la location d'une (1) pelle mécanique, d'une (1) mini-pelle et d'un (1) camion semi-remorque pour un montant de 48 200,00\$, taxes en sus;

AUTORISE le paiement de ces dépenses à même les postes budgétaires numéros 22-800-22-018, 02-415-00-517 et 02-413-00-517.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-09-282

RÉSOLUTION

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 17h36.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Jean-Marie Beaupré
Greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.